

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale Clos des Baz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale Clos des Baz

Siège social : 240 Avenue A.Lasquin – 74700 SALLANCHES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale Clos des Baz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 27 avril 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tel : 04 37 65 37 57
www.sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	87 005	83 384	3 621	1 923
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	189 147	153 781	35 366	9 269
Constructions	3 663 421	2 714 409	949 012	982 217
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 142 846	1 038 183	104 663	109 829
Immobilisations corporelles en cours	276 000		276 000	193 200
Autres	638 691	571 615	67 076	107 568
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 470		4 470	4 340
Prêts				
Autres	20		20	20
TOTAL I	6 001 601	4 561 372	1 440 229	1 408 366
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	27 630		27 630	22 449
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	996 494	38 462	958 031	533 572
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	204 139		204 139	294 636
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 001		10 001	519 475
Charges constatées d'avance	5 426		5 426	12 313
TOTAL II	1 243 689	38 462	1 205 226	1 382 444
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	7 245 290	4 599 835	2 645 455	2 790 809

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 444 316	1 419 819
Excédent ou déficit de l'exercice	(137 691)	24 497
Situation nette (sous total)	1 306 624	1 444 316
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	844 152	741 045
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 150 776	2 185 361
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des Emissions de Titres Associatifs		
Avances Conditionnées		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	23 850	27 478
TOTAL III	23 850	27 478
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	179 695	204 364
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 522	135 010
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	94 060	90 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 043	55 353
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	94 508	92 982
TOTAL IV	470 829	577 970
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	2 645 455	2 790 809

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	21 200	21 100
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 135	380
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 791 488	1 876 412
dont parrainages	154 733	135 192
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	144 398	19 965
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	184	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 574	41 527
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 922	6 254
TOTAL I	1 980 900	1 965 637
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	575 794	578 180
Aides financières	1 834	10 417
Impôts, taxes et versements assimilés	23 123	21 260
Salaires et traitements	914 310	861 447
Charges sociales	341 332	333 730
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	242 973	244 327
Dotations aux provisions		4 465
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	20 941	6 583
TOTAL II	2 120 306	2 060 409
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(139 406)	(94 772)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 587	11 136
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		6 612
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	7 587	17 748
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 833	6 068
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	4 833	6 068
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 754	11 680

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(136 651)	(83 092)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		6 078
Sur opérations en capital		135 898
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		141 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		32 517
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		32 517
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		109 458
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 040	1 869
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 988 487	2 125 360
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 126 179	2 100 863
EXCEDENT OU DEFICIT	(137 691)	24 497
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR DU CLOS DES BAZ

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation du CLOS DES BAZ est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 240, avenue A. Lasquin, 74700, SALLANCHES.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de, CAP, BAC Pro et CQP, dans les métiers de l'électricité, Menuiserie et Maintenance et Electronique Automobiles, pour des jeunes alternants en Apprentissage, ou sous Contrat de Professionnalisation, ainsi que des jeunes et adultes stagiaires de la Formation Continue.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 865 M², dont 1 081 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours, et informatique, ainsi que des ateliers équipés en outillages, et espaces verts pédagogiques.

La MFR s'appuie sur un effectif de 20.17 équivalents temps pleins dont 14.91 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et des entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

* Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,

* Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,

* Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,

* Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,	40 ans
- Agencements et installations, Outillages, Véhicules	de 5 à 15 ans
- Mobilier et Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Néant.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>13.87</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>6.30</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR LE CLOS DES BAZ

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	21	1%	14	1%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	18	1%	-	0%
Entreprises : via OPCO	1 521	87%	1 604	88%
Particuliers	182	10%	197	11%
Sous total I	1 742	100%	1 815	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes		0%		0%
Etat	1	7%	2	10%
Régions	9	60%	12	60%
Autres collectivités territoriales	5	33%	6	30%
Sous total II	15	100%	20	100%
Autres organismes de formation				
Autres ressources	122	100%	116	100%
Sous total III	122	100%	116	100%
Total des ressources	1 879	100%	1 951	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	1 879	100%	1 951	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	1 879	100%	1 951	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 419 819	24 497			1 444 316
Excédent ou déficit de l'exercice	24 497	(24 497)			
Situation nette	1 444 316				1 444 316
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	741 045		103 107		844 152
Provisions réglementées					
TOTAL	2 185 361		103 107		2 288 468

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	27 478		3 627	23 850
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	27 478		3 627	23 850

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	28 942	20 466	10 946	38 462
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	28 942	20 466	10 946	38 462

TOTAL GÉNÉRAL	56 420	20 466	14 573	62 312
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Immobilisations

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	83 645		3 360
TOTAL immobilisations incorporelles :	83 645		3 360
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	159 865		29 283
Constructions sur sol propre	1 970 860		25 169
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	1 647 436		19 956
Installations techniques et outillage industriel	1 069 717		73 573
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	130 567		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	379 052		15 336
Emballages récupérables et divers	110 001		5 207
Immobilisations corporelles en cours	193 200		82 800
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 660 697		251 323
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	4 340		130
Prêts et autres immobilisations financières	20		
TOTAL immobilisations financières :	4 360		130
TOTAL GÉNÉRAL	5 748 703		254 813

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			87 005	
TOTAL immobilisations incorporelles :			87 005	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			189 147	
Constructions sur sol propre			1 996 029	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			1 667 392	
Install. techn., matériel et out. industriels		444	1 142 846	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			130 567	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		1 471	392 917	
Emballages récupérables et divers			115 208	
Immobilisations corporelles en cours			276 000	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1 915	5 910 106	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			4 470	
Prêts et autres immo. financières			20	
TOTAL immobilisations financières :			4 490	
TOTAL GÉNÉRAL		1 915	6 001 601	

Amortissements

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	81 722	1 662		83 384
TOTAL immobilisations incorporelles :	81 722	1 662		83 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	150 595	3 186		153 781
Constructions sur sol propre	1 708 254	23 999		1 732 254
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	927 825	54 331		982 155
Installations techn. et outillage industriel	959 888	78 295		1 038 183
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	110 330	12 327		122 657
Mat. de bureau, informatique et mobil.	401 722	48 707	1 471	448 958
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 258 614	220 844	1 471	4 477 988
TOTAL GÉNÉRAL	4 340 337	222 506	1 471	4 561 372

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 662		
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 662		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	3 186		
Constructions sur sol propre	23 999		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	54 331		
Installations techniques et outillage industriel	78 295		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	12 327		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	48 707		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	220 844		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	222 506		

Produits à Recevoir

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	9 778 19 500 59 953
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	89 232

Charges à Payer

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 248
Dettes fiscales et sociales	5 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	32
Autres dettes	
TOTAL	24 747

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 426	94 508
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 426	94 508

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR CLOS DES BAZ

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20		20
TOTAL de l'actif immobilisé :	20		20
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	44 030		44 030
Autres créances clients	942 502	942 502	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 143	2 143	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	19 500	19 500	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	60 453	60 453	
TOTAL de l'actif circulant :	1 168 629	1 124 599	44 030
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 426	5 426	

TOTAL GÉNÉRAL	1 174 074	1 130 024	44 050
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	157 065	48 254	108 811	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 479	25 479		
Personnel et comptes rattachés	3 784	3 784		
Sécurité sociale et autres organismes	77 283	77 283		
Impôts sur les bénéfices	1 040	1 040		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 953	11 953		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 564	21 564		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	94 508	94 508		

TOTAL GÉNÉRAL	392 676	283 865	108 811	
----------------------	----------------	----------------	----------------	--